

Les équipements du cyclomoteur



1) Porter un casque est
obligatoire en ville A
facultatif en rase campagne B
obligatoire en rase campagne C
obligatoire à moto mais non à cyclo ..D
obligatoire à moto et à cyclo E

2) Sous un casque, on doit pouvoir porter
ses lunettes de vue
vrai A
faux B

3) Il est recommandé de repeindre
un casque trop vieux A
3)Repeindre un casque
peut le détériorer B

4) Pour être efficace, un casque doit se
porter attaché
vrai A
faux B

5) Il faut changer son casque après
tout choc important A
Tant qu'aucun dommage n'est visible,
on peut conserver son casque,
même après un choc important B

6) On peut avoir une contravention pour
absence de casqueA
absence de gilet réfléchissantB
utilisation d'un kit de débridageC

7) La vitesse maximale autorisée pour un
cyclomoteur est de
45 km/h sur toutes les routes.....A
70 Km/h en rase campagneB
35 km/h en ville ou par temps de pluie...C

8) Le cyclomoteur peut être immobilisé si
on n'a pas l'assurance sur soi.....A
si le passager n'a pas le casqueB
si on a bu de l'alcool.....C

Date : / / Classe :
Nom prénom : _____



1 • Indique les numéros des équipements dans le tableau puis colorie en rouge ceux qui sont obligatoires et en bleu ceux qui sont facultatifs.
2 • Autour de la photographie, ci-dessous localise les contrôles à effectuer.
3 • Réponds aux questions de la colonne de droite.
4 • Au verso, dessine un vélo et ses équipements obligatoires.

CONTRÔLES AVANT CHAQUE DÉPART



1 Niveau de carburant
2 Niveau d'huile de frein
3 Feu rouge arrière et feu stop
4 Éclairage avant
5 État des pneus
6 Réglage des rétroviseurs
7 Avertisseur sonore
8 Témoins du tableau de bord

	Certificat d'immatriculation («carte grise»)
	Plaque d'immatriculation
	Top case (coffre)
	Antivol
	Indicateur de vitesse
	Compteur kilométrique
	Dispositif de freinage avant
	Dispositif de freinage arrière
	Feu clignotant
	Dispositif réfléchissant latéral et arrière
	Feu de stop (rouge)
	Feu de position arrière
	Feu de croisement
	Avertisseur sonore
	Rétroviseur droit
	Rétroviseur gauche
	Plaque du constructeur
	Vignette d'assurance